



Litiges travaux enrobes puis je ne pas payer le solde

Par **LE DE**, le **23/10/2009** à **23:25**

Bonjour,

Plusieurs malfaçons sur une réalisation d'enrobés à mon domicile font qu' à ce jour je n'ai pas payé le solde de la facture 3490 € sur un total de 4985€. Facture de juillet 2008, une relance en octobre 2008, rien ensuite jusqu'à ce jour ou l'entrepreneur nous annonce que suite à une visite de leur part ils nous proposent de refaire les enrobes à leur charge en échange du règlement du solde. Comme cela va re-crée des désagréments, abimer de nouveaux les pourtours (pelouses, bordures, ...), que depuis + 1an nous nous sommes habitués à ces malfaçons, je ne souhaite pas que les travaux soient refait et donc ne pas payer le solde, suis je dans mon droit ?